Manuel pédagogique

Les Principes Premiers

et les Axiomes Métaphysiques

Nemo dat quod non habet
Agere sequitur esse
Actus est prior potentia

Dans une perspective thomiste

Les Principes Premiers

et les Axiomes Métaphysiques

Manuel pédagogique

dans une perspective thomiste

Première partie : Les principes premiers de l'être et de la pensée

Avant-propos

Les formules latines qui jalonnent la métaphysique classique — *nemo dat quod non habet*, *agere sequitur esse*, *omne agens agit propter finem* — sont aujourd'hui citées plus souvent qu'elles ne sont expliquées. Le présent manuel se propose de les rassembler, de les traduire et de les démontrer, en suivant l'ordre naturel de la raison : d'abord les principes premiers, indémontrables et connus par soi ; puis les axiomes métaphysiques qui en dérivent ; puis leur démonstration et leurs applications ; enfin leur trajectoire historique, depuis Aristote jusqu'à l'école thomiste contemporaine.

On a délibérément resserré le propos sur la ligne aristotélicienne-thomiste, la plus systématique et la mieux documentée, plutôt que de disperser l'exposé entre toutes les écoles concurrentes.

Table des matières

I Les principes premiers de l'être et de la pensée **1**

1 Ce que signifie « principe premier » **2**

2 Les principes de la raison spéculative **4**
2.1 Le principe d'identité 4
2.2 Le principe de non-contradiction 5
2.3 Le principe du tiers exclu 6

3 Les principes de l'être réel **7**
3.1 Le principe de causalité 7
3.2 Le principe de finalité 8
3.3 Le principe de raison suffisante 8

partie I

Les principes premiers de l'être et de la pensée

CHAPITRE 1

Ce que signifie « principe premier »

Avant d'énoncer les principes premiers, il faut préciser ce que ce mot désigne dans le vocabulaire aristotélicien-thomiste. Un **principe** (*principium*, du grec *archê*) est ce d'où une chose procède, de quelque manière que ce soit : comme cause, comme origine, comme point de départ de la connaissance. Un principe est dit **premier** lorsqu'il ne dérive lui-même d'aucun autre : il est la source, non le résultat, d'une démonstration.

Thomas d'Aquin distingue à cet égard deux ordres de principes premiers, qu'il importe de ne pas confondre :

1. les **principes premiers de la raison spéculative**, qui gouvernent toute pensée et tout discours : identité, non-contradiction, tiers exclu ;

2. les **principes premiers de l'être réel**, qui gouvernent le devenir et l'action des choses : causalité, finalité.

Les deux ordres sont liés : on ne peut affirmer un principe de l'être (« tout ce qui devient a une cause ») sans présupposer déjà le principe de non-contradiction qui rend cette affirmation intelligible. Mais ils restent distincts par

leur objet : le premier ordre concerne l'*ens rationis* — l'être tel qu'il est pensé et énoncé —, le second l'*ens reale* — l'être tel qu'il existe et agit indépendamment de la pensée qui le saisit.

Tous les principes premiers partagent trois caractères, que Thomas énonce en commentant Aristote : ils sont **indémontrables** (aucune proposition antérieure ne permet de les établir, sous peine de régression à l'infini) ; ils sont **connus par soi** (*per se nota*), c'est-à-dire que leur vérité apparaît dès qu'on en comprend les termes ; et ils sont **universellement présupposés**, y compris par celui qui prétendrait les nier — ce qui fonde leur réfutation par l'absurde plutôt que par démonstration directe.

CHAPITRE 2

Les principes de la raison spéculative

2.1 Le principe d'identité

Id quod est, est
« Ce qui est, est »

Ce principe énonce que toute chose est ce qu'elle est : un être déterminé possède une nature stable, qui ne se confond avec aucune autre au moment même où elle est considérée. Il ne s'agit pas d'une tautologie vide : c'est l'affirmation que l'être a une consistance propre, condition de toute connaissance et de tout langage sensés. Sans lui, aucun mot ne pourrait garder de signification fixe le temps d'une phrase.

Source : Aristote, *Métaphysique*, Γ, 4 ; Thomas d'Aquin, *In Metaphysicam*, IV, lect. 6.

2.2 Le principe de non-contradiction

Impossibile est idem simul esse et non esse
« Il est impossible que la même chose soit et ne soit pas en même temps, sous le même rapport »

C'est, selon Aristote lui-même, le plus ferme de tous les principes (*firmissimum omnium principiorum*, dira Thomas en le commentant) : aucune proposition ne peut être à la fois vraie et fausse, aucun attribut ne peut à la fois appartenir et ne pas appartenir au même sujet, en même temps et sous le même rapport. La précision « sous le même rapport » est essentielle : une chose peut être chaude en surface et froide en profondeur sans que le principe soit violé, car ce ne sont pas les mêmes rapports qui sont en cause.

Aristote note qu'on ne peut démontrer ce principe directement, puisque toute démonstration le présuppose déjà comme condition de sa propre intelligibilité. On peut seulement le défendre par réfutation : quiconque prétend le nier doit, pour formuler sa négation de façon signifiante, distinguer sa thèse de son contraire — ce qui revient à appliquer le principe qu'il cherche à récuser. Thomas reprendra cet argument pour montrer que le principe de non-contradiction est la condition même de tout discours rationnel, y compris du discours sceptique.

Source : Aristote, *Métaphysique*, Γ, 3 (1005b19-20) ; Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia, q. 2, a. 1 ; *In Metaphysicam*, IV, lect. 6.

2.3 Le principe du tiers exclu

Aut est, aut non est
« Ou bien c'est, ou bien ce n'est pas »

De deux propositions contradictoires portant sur le même sujet, l'une est nécessairement vraie et l'autre nécessairement fausse : il n'existe pas de troisième possibilité qui permettrait d'échapper à l'alternative. Ce principe est le corollaire logique du principe de non-contradiction, appliqué non plus à l'être mais à l'assertion : si une chose ne peut à la fois être et n'être pas, alors l'énoncé qui l'affirme et celui qui la nie ne peuvent non plus être simultanément faux.

Il convient de distinguer ce principe logique de la question, débattue en philosophie de la nature, des états intermédiaires ou des degrés : dire qu'un objet est « à moitié rouge » n'enfreint pas le tiers exclu, car la proposition contradictoire porte alors sur « être à moitié rouge », non sur « être rouge » tout court.

Source : Aristote, *Métaphysique*, Γ, 7 ; *Seconds Analytiques*, I.

CHAPITRE 3

Les principes de l'être réel

3.1 Le principe de causalité

Omne quod fit, ab alio fit
« Tout ce qui advient, advient par autre chose »

Ce principe transpose au réel ce que les précédents énoncent de la pensée : rien ne se produit de soi-même. Tout ce qui commence d'exister, tout changement, toute venue à l'être suppose une cause distincte de l'effet qu'elle produit — faute de quoi la chose devrait à la fois exister et ne pas exister avant de se causer elle-même, ce qui violerait le principe de non-contradiction.

Aristote distingue quatre types de cause, dont la théorie complète ce principe : la cause **matérielle** (ce dont une chose est faite), la cause **formelle** (ce qui la détermine comme telle chose), la cause **efficiente** (ce qui la produit) et la cause **finale** (ce en vue de quoi elle est produite). C'est ce cadre que Thomas mobilisera intégralement dans les « cinq voies » de la *Somme théologique*, notamment dans la deuxième voie, fondée directement sur l'impossibilité d'une régression infinie de causes efficientes.

Source : Aristote, *Physique*, II, 3 ; Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia, q. 2, a. 3 (deuxième voie) ; *In Physicam*, II.

3.2 Le principe de finalité

Omne agens agit propter finem
« Tout agent agit en vue d'une fin »

Aucun agent n'opère au hasard absolu : son action est ordonnée vers un terme, que cet agent en soit conscient (comme l'homme délibérant) ou non (comme la plante qui croît vers la lumière, ou la pierre qui tombe vers le centre de gravité). La finalité n'implique donc pas nécessairement une intention consciente : elle désigne d'abord l'orientation stable d'une nature vers un résultat déterminé, observable dans la régularité même des processus naturels.

C'est ce principe qui fondera la cinquième voie thomiste — l'argument de l'ordre du monde — et qui, en morale, permettra d'articuler la notion de bien comme ce vers quoi tend naturellement un agent.

Source : Aristote, *Physique*, II, 8 ; Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia-IIae, q. 1, a. 2 ; *Summa contra Gentiles*, III, 2.

3.3 Le principe de raison suffisante

Nihil est sine ratione
« Rien n'est sans raison (d'être) »

Tout être contingent — c'est-à-dire tout être qui pourrait ne pas exister — requiert, pour exister effectivement, une

raison qui explique pourquoi il est plutôt qu'il n'est pas. Ce principe, sous cette formulation explicite, est d'origine leibnizienne : on se gardera donc de l'attribuer sans nuance à Thomas d'Aquin. Il n'en fonctionne pas moins pleinement, quoique sans être nommé ainsi, dans la troisième voie thomiste : tout être dont l'existence n'est pas nécessaire par soi doit recevoir son existence d'une cause qui, en dernière analyse, existe par nécessité.

Remarque de méthode : ce point illustre bien la différence entre un principe **implicitement à l'œuvre** dans une démonstration et un principe **formulé comme tel** dans le vocabulaire technique d'une école : Thomas raisonne selon ce principe sans en faire un axiome autonome et nommé, ce que fera seulement la philosophie moderne.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia, q. 2, a. 3 (troisième voie) ; formulation explicite chez G. W. Leibniz, *Monadologie*, §32.

Vers la deuxième partie

Les six principes qui viennent d'être exposés forment le socle sur lequel reposent les axiomes métaphysiques proprement dits, objet de la deuxième partie : *nemo dat quod non habet*, *agere sequitur esse*, et les autres formules qui gouvernent la théorie thomiste de la causalité, de l'acte et de la puissance, de l'essence et de l'existence.

partie II

Les axiomes métaphysiques dérivés

CHAPITRE 4

Axiomes sur la causalité et la communicatio de perfection

Les principes premiers exposés dans la Partie I gouvernent l'être et la pensée en général. Les axiomes qui suivent en sont des applications déterminées à un domaine précis : celui de la causalité efficiente, et plus spécialement de la communication d'une perfection d'une cause à son effet. Ils forment le noyau technique le plus fréquemment cité — et le moins souvent expliqué — de la métaphysique scolastique.

4.1 Nemo dat quod non habet

Nemo dat quod non habet
« Nul ne donne ce qu'il n'a pas »

Une cause ne peut communiquer à son effet une perfection qu'elle ne possède pas elle-même, d'une manière ou d'une autre. Ce principe découle directement de la théorie de la causalité efficiente : si un effet contenait une perfection totalement absente de sa cause, cette perfection surgirait

de rien, ce qui reviendrait à nier le principe de causalité lui-même. La perfection doit donc préexister dans la cause, soit **formellement** (selon la même nature exacte : le feu chauffe parce qu'il est lui-même chaud), soit **éminemment** (selon un mode supérieur : l'architecte n'est pas fait de pierre, mais possède la forme de l'édifice d'une manière plus élevée, intellectuelle).

Cette distinction formel/éminent est décisive : elle permet à Thomas d'affirmer que Dieu, cause de toutes les perfections créées, les possède non pas selon leur mode fini propre, mais selon un mode éminent et infini — ce qui évite de faire de Dieu une simple somme des perfections du monde.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia, q. 4, a. 2 ; *Summa contra Gentiles*, I, 28-29.

4.2 Effectus non potest esse nobilior sua causa

Effectus non potest esse nobilior sua causa
« L'effet ne peut être plus parfait que sa cause »

Corollaire direct du précédent : la perfection de l'effet ne peut jamais dépasser celle de sa cause totale (en tenant compte, le cas échéant, de toutes les causes concourantes). C'est ce principe qui interdit qu'un effet soit qualitativement supérieur à l'ensemble de ce qui l'a produit : on ne peut tirer d'une cause purement matérielle un effet spirituel, ni d'un ensemble de causes dépourvues de finalité un ordre véritablement finalisé.

Ce principe est au cœur de la **quatrième voie** thomiste : l'existence de degrés de perfection (plus ou moins vrai, plus

ou moins bon, plus ou moins noble) suppose un maximum auquel ces degrés participent — maximum qui, en vertu de ce même axiome, ne peut être moindre que ce qu'il cause.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa contra Gentiles*, I, 28-29 ; *Summa Theologiae*, Ia, q. 4, a. 2 et q. 2, a. 3 (quatrième voie).

4.3 Quidquid recipitur, recipitur ad modum recipientis

Quidquid recipitur, recipitur ad modum recipientis
« Tout ce qui est reçu est reçu selon le mode du récepteur »

Une perfection communiquée par une cause n'est jamais reçue par l'effet exactement comme elle existe dans la cause : elle est reçue selon la capacité et les limites propres de ce qui la reçoit. Ainsi la même vérité, transmise par l'enseignement, n'est pas comprise de façon identique par des esprits de capacité différente ; ainsi la lumière solaire, reçue par des corps de nature différente, y produit des effets différents (elle éclaire l'un, elle brûle l'autre).

Ce principe a une portée considérable en théorie de la connaissance : il explique pourquoi la même réalité intelligible peut être connue par l'homme de façon discursive et successive, quand elle serait connue par un intellect plus élevé de façon immédiate et unifiée. Il joue également un rôle central en théologie sacramentelle et en doctrine de la grâce, où il permet d'expliquer comment un même don peut produire des effets proportionnés à la disposition de celui qui le reçoit.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia, q. 75,

a. 5 ; *In De Anima*, II, lect. 5.

CHAPITRE 5

Axiomes sur l'être et l'agir

5.1 Agere sequitur esse

Agere sequitur esse
« L'agir suit l'être »

La manière dont une chose agit découle nécessairement de sa manière d'être : on n'agit jamais au-delà, ni autrement, que ce que permet sa nature. Une pierre ne peut pas penser, non par accident, mais parce que son mode d'être ne comporte pas les puissances requises pour l'acte de pensée ; l'homme raisonne parce que sa nature est rationnelle. On trouve parfois ce même principe sous la formule équivalente *operari sequitur esse*.

Ce principe fonde, en morale scolastique, la notion de **loi naturelle** : la norme d'action pour un être donné se détermine à partir de sa nature spécifique, non par convention arbitraire. Il permet également d'ordonner les degrés d'être selon leurs opérations : on distingue les substances par ce qu'elles peuvent faire, précisément parce que l'agir manifeste, sans jamais le dépasser, ce que la chose est.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa contra Gentiles*, II, 6 ;

Summa Theologiae, Ia, q. 89, a. 1 ; *In De Anima*, II, lect. 4 (pour la variante *operari sequitur esse*).

5.2 Unumquodque agit in quantum est actu

Unumquodque agit in quantum est actu
« Chaque chose agit en tant qu'elle est en acte »

Une chose n'est principe d'action que dans la mesure où elle possède effectivement, en acte, la perfection qu'elle communique : ce qui n'est qu'en puissance ne peut rien produire, précisément parce que la puissance est par définition ce qui n'est pas encore réalisé. Le bois n'échauffe pas tant qu'il n'est qu'en puissance de brûler ; il faut qu'il soit actuellement en feu pour agir comme cause de chaleur.

Ce principe, directement issu de la théorie aristotélicienne de l'acte et de la puissance, prépare l'axiome suivant sur l'impossibilité, pour la puissance seule, de se réduire elle-même en acte.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia, q. 105, a. 5 ; Aristote, *Métaphysique*, Θ.

5.3 Actiones sunt suppositorum

Actiones sunt suppositorum
« Les actions appartiennent aux sujets individuels »

Ce n'est jamais une nature abstraite qui agit, mais toujours un sujet individuel concret, existant, en qui cette

nature est réalisée : ce n'est pas « l'humanité » qui marche ou qui parle, c'est Socrate. Le principe rappelle que l'agir suppose l'existence actuelle et individuée : une nature purement conçue, sans sujet qui la porte, n'a aucun pouvoir d'action réel.

Ce principe a joué un rôle doctrinal important en christologie : il a permis de préciser que les actions du Christ, bien que sa nature soit double (divine et humaine), sont toujours attribuées à l'unique sujet qui les pose, la personne du Verbe incarné.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, IIIa, q. 19, a. 1.

CHAPITRE 6

Axiomes sur l'acte et la puissance

6.1 Nihil reducitur de potentia in actum nisi per ens actu

Nihil reducitur de potentia in actum nisi per ens actu
« Rien ne passe de la puissance à l'acte sinon par un être déjà en acte »

Ce qui n'est qu'en puissance ne peut s'actualiser par soi-même : il faudrait, pour cela, qu'il soit déjà ce qu'il n'est pas encore, ce qui est contradictoire. Tout passage de la puissance à l'acte requiert donc l'intervention d'un être qui est, lui, déjà en acte selon la perfection à communiquer : le bois en puissance de chaleur ne devient chaud en acte que par l'action de quelque chose qui est déjà chaud en acte, comme le feu.

C'est ce principe qui constitue le socle de la **première voie** thomiste : la série des êtres qui passent de la puissance à l'acte (les choses en mouvement, au sens large de tout changement) requiert, sous peine de régression à l'infini dans une série de causes actuellement subordonnées, un premier moteur qui soit lui-même acte pur, sans aucune

puissance à actualiser.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia, q. 2, a. 3 (première voie) ; Aristote, *Métaphysique*, Θ, 8.

6.2 Potentia dicitur ad actum

Potentia dicitur ad actum
« La puissance se définit par rapport à l'acte »

On ne peut définir la puissance en elle-même, indépendamment de l'acte qu'elle rend possible : la puissance visuelle, par exemple, ne se comprend que rapportée à l'acte de voir. L'acte est donc, dans l'ordre de la définition comme dans l'ordre de l'intelligibilité, ce par quoi la puissance se laisse connaître, alors même que, dans certains cas, la puissance précède temporellement l'acte chez un être en devenir.

Source : Thomas d'Aquin, *In Metaphysicam*, IX, lect. 1-2.

6.3 Actus est prior potentia

Actus est prior potentia
« L'acte est antérieur à la puissance »

Bien que, dans un même sujet qui se développe, la puissance puisse précéder chronologiquement son propre acte (l'enfant est en puissance de savoir avant de savoir effectivement), l'acte demeure antérieur **selon la nature et la causalité** : pour qu'une puissance quelconque s'actualise, il faut toujours qu'un acte déjà existant l'y conduise (conformément à l'axiome précédent). L'acte est donc premier absolument,

même si telle puissance particulière peut être première dans l'ordre chronologique d'un sujet donné.

Cette priorité de l'acte fonde, chez Thomas, la thèse selon laquelle Dieu est **acte pur** (*actus purus*), sans aucune puissance non réalisée : étant la source ultime de toute actualisation, il ne peut lui-même être en puissance de quoi que ce soit.

Source : Aristote, *Métaphysique*, Θ, 8 ; Thomas d'Aquin, *In Metaphysicam*, IX, lect. 7 ; *Summa Theologiae*, Ia, q. 3, a. 1.

CHAPITRE 7

Axiomes sur l'essence et l'existence

7.1 Esse est actus essentiae

Esse est actus essentiae
« L'exister est l'acte de l'essence »

L'essence d'une chose (ce qu'elle est) ne suffit pas à expliquer qu'elle existe : on peut concevoir parfaitement l'essence d'un phénix ou d'une licorne sans que cela implique leur existence. L'existence (*esse*) est donc un acte distinct, qui vient actualiser l'essence comme la puissance qu'elle demeurerait sans lui. C'est la distinction **réelle** entre essence et existence, propre à toute créature, que Thomas expose dès son premier grand traité métaphysique.

Cette distinction est ce qui permet de comprendre pourquoi aucune créature n'existe par nécessité de sa propre nature : son essence, considérée en elle-même, est indifférente à l'existence et à la non-existence — elle requiert donc une cause qui lui confère l'acte d'exister.

Source : Thomas d'Aquin, *De Ente et Essentia*, ch. 4.

7.2 In Deo, essentia et esse sunt idem

In Deo, essentia et esse sunt idem
« En Dieu, essence et existence s'identifient »

Si toute créature a une essence distincte de son existence, ce ne peut être le cas indéfiniment : il faut, sous peine de régression à l'infini, un être dont l'essence même consiste à exister — pour qui « être Dieu » et « exister » ne sont pas deux choses distinctes, mais une seule et même réalité. C'est cet être que la tradition scolastique identifie à Dieu, et que l'on désigne parfois par la formule *Ipsum Esse Subsistens* (l'Être subsistant par soi).

Source : Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, Ia, q. 3, a. 4.

7.3 Omne quod est in genere, habet esse limitatum

Omne quod est in genere, habet esse limitatum
« Tout ce qui appartient à un genre a un être limité »

Appartenir à un genre déterminé (être un homme, un cheval, une pierre) suppose d'être contenu sous une catégorie qui exclut d'autres façons d'être : l'être ainsi déterminé est nécessairement limité par la définition même qui le constitue. Dieu seul, n'appartenant à aucun genre, n'est limité par aucune détermination générique : son être n'est pas un cas particulier d'une catégorie plus large, ce qui distingue radicalement le mode d'être divin de celui de toute créature.

Source : Thomas d'Aquin, *Summa contra Gentiles*, I, 43 ; *Summa Theologiae*, Ia, q. 3, a. 5.

CHAPITRE 8

Axiomes sur la substance et l'accident

8.1 Accidentia sunt in substantia

Accidentia sunt in substantia
« Les accidents existent dans la substance »

Un accident (couleur, quantité, qualité, relation) n'a pas d'existence autonome : il n'existe qu'*inhérent* à une substance qui le porte. On ne rencontre jamais « une blancheur » qui flotterait par elle-même ; on rencontre toujours une chose blanche. Ce principe, hérité des *Catégories* d'Aristote, structure toute l'ontologie scolastique des dix catégories de l'être.

Ce principe a connu, en théologie sacramentelle, une application doctrinale célèbre : Thomas s'en sert pour expliquer, dans le cas de l'eucharistie, comment les accidents du pain (couleur, saveur, étendue) peuvent subsister sans le support de la substance du pain — cas que Thomas qualifie explicitement d'exception miraculeuse au fonctionnement ordinaire de ce principe, non de sa négation.

Source : Aristote, *Catégories* ; Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, IIIa, q. 77, a. 1.

8.2 Individuum non definitur

Individuum non definitur
« L'individu comme tel n'est pas objet de définition »

La définition scientifique porte sur la nature commune (l'espèce, le genre), non sur l'individu en tant que tel : on définit « l'homme », non « Socrate » en sa singularité irréductible, qui échappe à toute formule universelle et ne se laisse saisir que par l'expérience sensible directe. Ce principe rappelle les limites de la connaissance conceptuelle : elle atteint le réel par le biais de l'universel, mais ne peut jamais épuiser conceptuellement la singularité concrète de l'individu existant.

Source : Aristote, *Métaphysique*, VII ; Thomas d'Aquin, *In Metaphysicam*, VII, lect. 15.

Vers la troisième partie

Les axiomes qui viennent d'être exposés demandent à présent à être repris un par un selon un même gabarit démonstratif, puis déployés dans leurs applications concrètes : en métaphysique générale, en théologie naturelle, en morale et en apologétique. C'est l'objet de la troisième partie.

partie III

Démonstration et applications

Avant-propos à la troisième partie

Les principes et axiomes exposés dans les deux premières parties ont chacun reçu une démonstration sommaire. Il s'agit à présent de reprendre chacun d'eux selon un même gabarit : une démonstration un peu plus formelle, puis quatre champs d'application — métaphysique générale, théologie naturelle, morale, apologétique. On a tenu à signaler honnêtement les cas, peu nombreux, où l'un de ces champs reste pauvre ou seulement indirect : mieux vaut une case laissée modeste qu'une application forcée.

CHAPITRE 9

Les principes de la raison spéculative

9.1 Le principe d'identité

Démonstration. Le principe est indémontrable au sens strict, puisque toute démonstration présuppose déjà que ses termes gardent une identité stable d'une prémisse à l'autre : le nier reviendrait à priver le mot « chose » de toute signification fixe, y compris dans l'énoncé même de la négation.

Métaphysique. Il fonde la notion d'essence stable : sans lui, aucune classification des natures, aucune science du réel ne serait possible, puisque l'objet étudié se déroberait sans cesse à sa propre définition.

Théologie naturelle. La tradition thomiste y voit un support à la notion de simplicité divine : Dieu est absolument identique à lui-même, sans composition ni parties, ce que la tradition a rapproché du nom divin révélé à Moïse et lu comme une affirmation de pure identité à l'être.

Morale. Il fonde la permanence du sujet moral : la responsabilité suppose que celui qui répond de ses actes soit identique à

celui qui les a posés, au fil du temps.

Apologétique. Il sert à réfuter les métaphysiques du flux absolu (certains monismes radicaux) qui nient toute stabilité de l'être : leur thèse même, pour être formulée et soutenue de façon identique d'une phrase à l'autre, présuppose ce qu'elle prétend nier.

9.2 Le principe de non-contradiction

Démonstration. Outre la réfutation élenctique déjà exposée, on notera l'argument logique dit « d'explosion » : si une contradiction était vraie, n'importe quelle proposition, y compris son contraire, deviendrait démontrable, et le discours rationnel s'effondrerait tout entier.

Métaphysique. Il fonde la distinction entre les êtres : rien ne peut être à la fois soi-même et son contraire, ce qui est la condition de toute pluralité ordonnée dans l'univers.

Théologie naturelle. Les cinq voies procèdent toutes, en partie, par réduction à l'absurde d'une régression infinie : leur validité logique repose sur ce principe.

Morale. Il fonde l'unité du jugement moral : on ne peut affirmer et nier à la fois la valeur d'un acte sans dissoudre la possibilité même de juger.

Apologétique. C'est l'outil le plus direct contre le relativisme radical : toute thèse qui prétend qu'aucune proposition n'est vraie absolument s'auto-réfute, puisqu'elle affirme cela même comme absolument vrai.

9.3 Le principe du tiers exclu

Démonstration. Corollaire logique du précédent : si p et non-p ne peuvent être simultanément vrais, ils ne peuvent non plus être simultanément faux sans qu'existe une troisième valeur de vérité, que le principe exclut par définition.

Métaphysique. Il fonde la clarté des distinctions ontologiques : un existant est ou n'est pas, sans état intermédiaire d'être et de non-être — ce qui ne contredit pas l'existence de degrés qualitatifs (plus ou moins chaud), lesquels portent sur un autre rapport.

Théologie naturelle. Il est mobilisé dans les démonstrations procédant par dichotomie stricte (« le monde a une cause, ou il n'en a pas »), qui excluent toute échappatoire à mi-chemin.

Morale. Il fonde la structure du dilemme moral : un acte est conforme ou non à la loi naturelle, même si la culpabilité subjective de l'agent, elle, admet des degrés.

Apologétique. Application plus modeste ici : il sert surtout à repérer les fausses « troisièmes voies » rhétoriques, quand elles ne sont en réalité qu'un déplacement du rapport considéré plutôt qu'une réfutation du principe.

CHAPITRE 10

Les principes de l'être réel

10.1 Le principe de causalité

Démonstration. Si une chose se causait elle-même, elle devrait exister avant d'exister pour se produire elle-même — ce qui contredit le principe de non-contradiction. Toute venue à l'être requiert donc une cause distincte de l'effet.

Métaphysique. Il fonde toute explication du changement et de la génération, et, plus largement, le principe même d'intelligibilité de la nature : chercher les causes d'un phénomène est déjà présupposer qu'il en a.

Théologie naturelle. Il est le fondement direct de la deuxième voie thomiste (impossibilité d'une régression infinie de causes efficientes) et, plus largement, de tout argument cosmologique.

Morale. Il fonde l'imputabilité de l'action : l'agent moral est cause efficiente de ses actes, condition nécessaire de sa responsabilité.

Apologétique. Il permet de réfuter les explications qui invoquent le hasard pur comme cause *ultime* du monde,

sans exclure pour autant le hasard comme cause secondaire à l'intérieur d'un ordre causal plus large — nuance qu'un usage honnête de l'argument doit conserver.

10.2 Le principe de finalité

Démonstration. La régularité observable des processus naturels (la graine qui donne toujours la même espèce de plante) atteste une orientation stable vers un terme déterminé, qui ne s'explique pas par la seule matière ou par le seul hasard répété.

Métaphysique. Il fonde la notion de bien comme terme d'une tendance naturelle : le bien d'une chose est ce vers quoi elle tend en vertu de sa nature propre.

Théologie naturelle. Il est le fondement de la cinquième voie thomiste, l'argument de l'ordre du monde.

Morale. Il fonde toute éthique téléologique : le bien moral de l'homme consiste dans l'accomplissement de la fin propre de sa nature rationnelle — c'est l'ossature de l'éthique des vertus thomiste.

Apologétique. L'argument reste débattu face aux théories évolutionnistes contemporaines : la discussion porte sur la possibilité de distinguer une finalité immanente aux processus naturels d'une finalité consciente extrinsèque, sans que les deux positions en présence ne s'accordent sur ce point.

10.3 Le principe de raison suffisante

Démonstration. Tout être contingent pourrait ne pas exister ; qu'il existe effectivement requiert donc une raison qui explique cette actualité plutôt que son absence, faute de quoi son existence serait un pur fait brut, inintelligible par principe.

Métaphysique. Il fonde l'exigence d'intelligibilité totale de l'être : rien, en toute rigueur, n'est absurde ou sans raison d'être, même si cette raison peut nous échapper de fait.

Théologie naturelle. Il opère, sans être nommé comme tel, dans la troisième voie thomiste : la série des êtres contingents requiert un être nécessaire par soi.

Morale. Il fonde l'exigence de motifs rationnels de l'action : agir sans aucune raison serait agir de façon proprement irrationnelle, non simplement imprévisible.

Apologétique. Il s'oppose directement à la thèse du « fait brut » (l'univers existerait sans aucune explication), défendue par certains auteurs contemporains : le débat qui oppose cette thèse à l'argument cosmologique — dont on retiendra le célèbre échange entre Bertrand Russell et Frederick Copleston — demeure ouvert et mérite d'être présenté comme tel, non tranché d'avance.

CHAPITRE 11

Les axiomes de causalité et de perfection

11.1 Nemo dat quod non habet

Démonstration. Si un effet possédait une perfection totalement absente de sa cause, cette perfection surgirait de rien en cet effet, ce qui nie le principe de causalité ; elle doit donc préexister dans la cause, formellement ou éminemment.

Métaphysique. Il fonde la théorie thomiste de la **participation** : les êtres finis participent à l'être selon un mode limité, en dépendance d'une cause qui le possède pleinement.

Théologie naturelle. Il fonde l'argument des degrés de perfection (quatrième voie) et permet de réfuter les panthéismes émanatistes qui réduiraient Dieu à la simple somme des perfections du monde.

Morale. Appliqué par analogie à la pédagogie des vertus : on ne transmet authentiquement une qualité morale que dans la mesure où on la possède soi-même d'une façon ou d'une autre, ce qui fonde l'importance de l'exemple dans l'éducation morale.

Apologétique. Il est classiquement invoqué contre le réductionnisme matérialiste fort, qui ferait émerger la conscience ou l'intelligence de processus entièrement dépourvus de toute trace de ces perfections ; l'argument reste discuté par les tenants de l'émergentisme, qu'il convient de mentionner sans les écarter d'un revers de main.

11.2 Effectus non potest esse nobilior sua causa

Démonstration. Corollaire immédiat du précédent : la perfection totale de l'effet ne peut excéder celle de l'ensemble des causes qui le produisent.

Métaphysique. Il ordonne la hiérarchie des degrés d'être : aucun effet ne peut se hisser, par sa seule production, au-dessus du niveau ontologique de ses causes réunies.

Théologie naturelle. Il est la clef de voûte de la quatrième voie : les degrés de perfection observés dans le monde supposent un maximum qui ne peut être moindre que ce qu'il cause.

Morale. Il rappelle les limites de toute formation purement humaine : un maître ne peut, par sa seule action naturelle, conférer à son disciple une perfection qu'il ne possède aucunement — toute dépassement apparent suppose une cause supplémentaire (dispositions propres du disciple, concours d'autres causes).

Apologétique. Il s'oppose à l'idée qu'un ordre véritablement supérieur (rationnel, moral, esthétique) puisse surgir d'un désordre initial totalement dépourvu de tels caractères, sans cause proportionnée.

11.3 Quidquid recipitur, recipitur ad modum recipientis

Démonstration. Ce qui est reçu l'est toujours par un sujet aux capacités déterminées ; la perfection transmise se trouve donc nécessairement conditionnée, dans sa réception, par les limites propres de ce sujet, indépendamment de ce qu'elle est dans sa source.

Métaphysique. Il fonde la théorie de la connaissance analogique : une même réalité intelligible peut être connue diversement selon le mode propre de l'intellect qui la reçoit.

Théologie naturelle. Il fonde la doctrine de l'**analogie de l'être** : Dieu est connu par nous de façon limitée et proportionnée à notre intellect fini, sans que cette limitation affecte ce qu'il est en lui-même.

Morale. Il fonde la pédagogie morale graduée : la même exigence de vertu se traduit différemment selon les capacités effectives du sujet, sans que la norme elle-même varie.

Apologétique. Il répond à l'objection selon laquelle une révélation ou une grâce authentiquement universelle devrait produire des effets identiques chez tous : leur réception demeure proportionnée à la disposition propre de chaque sujet.

CHAPITRE 12

Les axiomes de l'être et de l'agir

12.1 Agere sequitur esse

Démonstration. Une chose ne peut agir au-delà de ce que permet sa nature : l'action manifeste et prolonge l'être du sujet agissant, sans jamais le dépasser, puisque l'agir n'est rien d'autre que l'exercice d'une puissance déjà contenue dans la nature de l'agent.

Métaphysique. Il fonde la classification des substances par leurs opérations propres : on distingue les degrés d'être (minéral, végétal, animal, rationnel) précisément par ce que chacun peut faire.

Théologie naturelle. Il permet d'affirmer que l'agir infiniment libre et parfait de Dieu manifeste, sans jamais l'épuiser conceptuellement pour nous, son être infini.

Morale. C'est l'axiome le plus directement fondateur de la **loi naturelle** : la norme d'action pour un être donné se détermine à partir de sa nature spécifique, non par pure convention arbitraire — c'est le socle de toute l'éthique thomiste.

Apologétique. Il s'oppose au volontarisme nominaliste en éthique (associé notamment à certaines lectures d'Ockham), pour qui la loi morale procéderait d'un pur décret divin sans rapport nécessaire à la nature rationnelle ; le débat entre lecture intellectualiste et lecture volontariste de la loi naturelle reste discuté en histoire de la philosophie médiévale, et l'on se gardera de le trancher unilatéralement ici.

12.2 Unumquodque agit in quantum est actu

Démonstration. Ce qui n'est qu'en puissance ne peut rien produire, par définition, puisque la puissance est précisément ce qui n'est pas encore réalisé ; seul ce qui est effectivement en acte peut communiquer une perfection à autre chose.

Métaphysique. Il précise le principe de causalité en général : la causalité efficiente suppose toujours un acte déjà présent dans la cause.

Théologie naturelle. Il prépare directement l'exigence d'un premier moteur en acte pur, développée dans l'axiome suivant.

Morale. Il fonde la nécessité de l'**habitus** vertueux effectivement acquis : on n'agit bien, de façon stable, que dans la mesure où l'on possède réellement la vertu en acte, non simplement en aptitude naturelle inexploitée.

Apologétique. Application plus indirecte ici : il renforce l'argument du premier moteur, déjà traité par ailleurs, sans ouvrir de champ apologétique propre.

12.3 Actiones sunt suppositorum

Démonstration. Une nature abstraite, en tant que telle, n'existe pas concrètement ; seul un sujet individuel, en qui cette nature est réalisée, peut poser des actions réelles.

Métaphysique. Il fonde l'individuation de l'agir : l'action appartient toujours à un existant singulier, non à une essence universelle.

Théologie naturelle. Il a joué un rôle doctrinal majeur en christologie : les actions du Christ, bien que sa nature soit double, sont toutes attribuées à l'unique personne du Verbe incarné.

Morale. Il fonde l'imputabilité strictement personnelle des actes : la responsabilité est attribuée à la personne concrète qui agit, non à une nature abstraite ni à un groupe indéterminé auquel elle appartiendrait.

Apologétique. Application limitée : cet axiome, plus technique, sert d'abord d'outil de précision théologique et trouve peu d'usage apologétique direct en dehors de son emploi christologique déjà mentionné.

CHAPITRE 13

Les axiomes de l'acte et de la puissance

13.1 Nihil reducitur de potentia in actum nisi per ens actu

Démonstration. Si une puissance s'actualisait par elle-même, elle devrait déjà être en acte pour produire cet acte — ce qui est contradictoire ; tout passage de la puissance à l'acte requiert donc un être déjà en acte selon la perfection à communiquer.

Métaphysique. Il fonde l'impossibilité de l'auto-mouvement absolu : rien ne peut se mouvoir ou se changer entièrement par soi-même, sous quelque rapport que ce soit.

Théologie naturelle. Il constitue le socle de la première voie thomiste : la série des êtres en changement requiert, sous peine de régression à l'infini, un premier moteur qui soit acte pur.

Morale. Certains théologiens l'ont étendu, par analogie, à la vie morale et spirituelle : le plein exercice de la vertu requerrait un secours déjà en acte (l'aide de la grâce), au-delà des seules ressources de la nature laissée à elle-

même — extension théologique qu'il convient de présenter comme telle, distincte de la portée strictement philosophique de l'axiome.

Apologétique. C'est l'argument principal contre l'idée d'un univers qui se serait actualisé de rien, par lui-même, sans cause déjà en acte.

13.2 Potentia dicitur ad actum

Démonstration. La puissance ne se laisse définir qu'en référence à l'acte qu'elle rend possible : on ne peut dire ce qu'est une capacité sans indiquer l'acte vers lequel elle est ordonnée.

Métaphysique. Il fonde la méthode même de la philosophie de la nature : on classe les puissances (vision, audition, intellection) par les actes correspondants.

Théologie naturelle. Application indirecte seulement : il prépare la thèse de l'*actus purus*, développée dans l'axiome suivant.

Morale. Il fonde la définition des vertus par leurs actes propres : une disposition n'est reconnue comme vertu que par référence à l'acte bon qu'elle rend possible.

Apologétique. Application quasiment nulle : il s'agit ici d'un outil surtout technique et définitionnel, et l'on gagnerait à le reconnaître honnêtement plutôt qu'à lui prêter une portée qu'il n'a pas.

13.3 Actus est prior potentia

Démonstration. Même lorsque la puissance précède chronologiqueme
son acte dans un sujet en devenir, l'acte demeure premier selon la causalité, puisque l'axiome précédent exige toujours un acte déjà existant pour expliquer toute actualisation.

Métaphysique. Il établit la priorité absolue de l'acte sur la puissance dans l'ordre de l'être.

Théologie naturelle. Il fonde directement la thèse selon laquelle Dieu est **acte pur** (*actus purus*), sans aucune puissance non réalisée.

Morale. Il fonde la primauté de la vertu déjà acquise sur la simple aptitude naturelle : la formation du caractère consiste précisément à faire passer les capacités natives à l'acte stable de l'habitude vertueuse.

Apologétique. Il s'oppose aux métaphysiques qui font de la puissance ou de la matière indéterminée l'origine ultime de toute chose (certaines théologies dites « du process », par exemple), en leur objectant qu'aucune puissance ne peut être première absolument.

CHAPITRE 14

Les axiomes de l'essence et de l'existence

14.1 Esse est actus essentiae

Démonstration. On peut concevoir parfaitement l'essence d'une chose sans que cela implique son existence ; l'existence est donc un acte distinct qui vient actualiser l'essence, laquelle demeure en elle-même indifférente à exister ou non.

Métaphysique. Il fonde la distinction réelle entre essence et existence, propre à toute créature.

Théologie naturelle. Il fonde la distinction radicale entre créature et Créateur, et l'argument de la contingence : aucune créature n'existe par nécessité de sa propre essence.

Morale. Application plus indirecte : certains en tirent le fondement d'une éthique de la gratitude existentielle, l'existence elle-même étant reçue comme un don plutôt qu'un dû, indépendamment du mérite du sujet.

Apologétique. Il fonde l'argument de la contingence, distinct des cinq voies dans sa forme mais proche par l'esprit : tout être dont l'essence n'implique pas l'existence requiert une

cause qui la lui confère.

14.2 In Deo, essentia et esse sunt idem

Démonstration. S'il fallait, pour toute créature, une cause distincte conférant l'existence à l'essence, cette régression ne peut se poursuivre à l'infini ; il faut un être dont l'essence même consiste à exister.

Métaphysique. Il définit le mode d'être propre à l'*Ipsum Esse Subsistens*, l'Être subsistant par soi, radicalement distinct de tout être composé.

Théologie naturelle. C'est la formule technique la plus précise de la simplicité divine dans son rapport à l'existence.

Morale. Il fonde la thèse selon laquelle Dieu, étant identique à son propre être, est aussi identique à sa propre bonté : le fondement ultime de toute obligation morale s'enracine ainsi dans l'être divin lui-même, non dans un décret extérieur à lui.

Apologétique. Il permet de réfuter la notion d'un « être suprême » qui demeurerait composé ou contingent (les dieux finis du polythéisme, ou un simple grand architecte lui-même contingent) : seul un être dont l'essence est l'existence même échappe à toute contingence ultérieure.

14.3 Omne quod est in genere, habet esse limitatum

Démonstration. Appartenir à un genre suppose d'être contenu sous une catégorie qui exclut d'autres déterminations

possibles ; l'être ainsi déterminé est donc nécessairement limité par sa propre définition.

Métaphysique. Il fonde la théorie des catégories comme limitations de l'être : chaque genre circonscrit un mode d'être parmi d'autres possibles.

Théologie naturelle. Il permet d'affirmer que Dieu, n'appartenant à aucun genre, échappe à toute détermination générique — argument classique de théologie négative.

Morale. Application très indirecte : on notera seulement qu'il invite à ne pas enfermer la personne humaine dans une catégorie unique et réductrice, quoique ce ne soit pas là son usage technique premier.

Apologétique. Il sert essentiellement d'outil de théologie négative — dire ce que Dieu n'est pas plutôt que de le définir positivement — et son usage apologétique direct reste modeste, ce qu'il convient de reconnaître sans le forcer.

CHAPITRE 15

Les axiomes de la substance et de l'accident

15.1 Accidentia sunt in substantia

Démonstration. Aucune qualité, quantité ou relation n'est jamais rencontrée sans un sujet substantiel qui la porte : l'accident, par définition, est ce dont l'être consiste à exister *dans* un autre.

Métaphysique. Il fonde toute l'ontologie scolastique des catégories : la substance est ce qui existe par soi, les neuf autres catégories n'existant qu'en elle.

Théologie naturelle. Application indirecte : il permet, par contraste, de souligner la simplicité divine, en qui aucune composition substance/accident n'a lieu.

Morale. Il fonde la distinction entre la personne (substance) et ses qualités changeantes — richesse, santé, statut social (accidents) : la dignité de la personne ne se réduit donc à aucun de ces accidents, fussent-ils très visibles.

Apologétique. Thomas s'en sert, dans le cas de l'eucharistie, pour expliquer comment les seuls accidents du pain peuvent subsister sans le support de sa substance — cas que Thomas qualifie lui-même d'exception miraculeuse au fonctionnement ordinaire du principe, non de sa négation.

15.2 Individuum non definitur

Démonstration. La définition scientifique procède par genre et différence spécifique, c'est-à-dire par des notes universelles ; l'individu, en sa singularité concrète, échappe à ce type de saisie et ne se laisse atteindre que par l'expérience sensible directe.

Métaphysique. Il rappelle les limites de la connaissance conceptuelle : elle atteint le réel par le biais de l'universel, sans jamais épuiser la singularité de l'existant concret.

Théologie naturelle. Il éclaire, par analogie, la limite de toute connaissance conceptuelle de Dieu, connexe à la théologie apophatique déjà mentionnée pour l'axiome précédent.

Morale. Il fonde le respect dû à l'irréductible singularité de chaque personne, non soluble dans des catégories générales ou des statistiques.

Apologétique. Application limitée et surtout indirecte, comme pour plusieurs axiomes de cette dernière série : il s'agit d'abord d'un principe de théorie de la connaissance, dont la portée apologétique propre reste modeste.

Vers la quatrième partie

Les applications qui viennent d'être passées en revue restent, pour beaucoup, formulées dans le vocabulaire technique élaboré par Thomas d'Aquin lui-même. Il reste à retracer comment ce vocabulaire s'est constitué : ce que les principes premiers devaient à Aristote, ce que les Pères de l'Église en pressentaient sans le formuler ainsi, et comment l'école thomiste, jusqu'au néo-thomisme contemporain, en a fait le langage commun de la métaphysique scolastique. C'est l'objet de la quatrième partie.

partie IV

Trajectoire historique

Avant-propos à la quatrième partie

Les principes et axiomes exposés dans les parties précédentes ne sont pas tombés du ciel avec Thomas d'Aquin : ils procèdent d'une matrice aristotélicienne, ont trouvé chez les Pères de l'Église un usage analogue mais non encore techniquement formulé, ont transité par la philosophie arabe, avant d'être systématisés par Thomas puis transmis, discutés et enseignés par une école qui se prolonge jusqu'à aujourd'hui. On a voulu, dans cette dernière partie, resserrer le propos sur cette seule ligne — aristotélicienne, thomiste, néo-thomiste — sans prétendre à l'exhaustivité des écoles concurrentes.

CHAPITRE 16

Aristote : la matrice

Tout, dans les parties précédentes, remonte en dernière analyse à trois textes d'Aristote.

La Métaphysique y occupe la place centrale. Le livre Γ (IV) énonce le principe de non-contradiction comme le plus ferme de tous les principes, et fait de la philosophie première la science qui étudie l'être en tant qu'être et ses causes premières. Le livre Θ (IX) développe la théorie de l'acte et de la puissance, matrice de presque tous les axiomes de la troisième chapitre de la Partie II. Le livre A (I), enfin, passe en revue les opinions des philosophes antérieurs sur les principes : c'est le premier exemple, dans la tradition occidentale, d'une histoire raisonnée des principes premiers.

La Physique applique cette théorie au mouvement et au changement naturels : la théorie des quatre causes (livre II) et le principe qu'aucun mobile ne se meut lui-même sans être mû par un autre (livre VIII) fondent directement, chez Thomas, la première et la deuxième voie.

Les Catégories et les Seconds Analytiques fournissent respectivement la théorie de la substance et de l'accident, et la théorie des principes indémontrables de la démonstration

scientifique — sans lesquels aucune science ne pourrait éviter la régression à l'infini des preuves.

Il faut souligner un point de méthode : chez Aristote, ces principes ne sont jamais réunis en un unique traité pédagogique séparé — c'est précisément le constat dont ce manuel cherche à combler l'absence, à l'échelle certes plus modeste d'un ouvrage de synthèse.

CHAPITRE 17

Les Pères de l'Église : un usage analogue, non encore technique

Il serait anachronique de chercher chez les Pères de l'Église la formulation technique en acte et puissance : ce vocabulaire précis ne s'impose qu'avec la redécouverte du corpus aristotélicien complet au XIII^{e} siècle. On trouve néanmoins, dans les trois premiers siècles chrétiens, un raisonnement de même nature, appliqué à des questions théologiques.

Irénée de Lyon , dans l'*Adversus Haereses*, combat les systèmes gnostiques qui postulent une pluralité de principes premiers (une chaîne d'émanations entre le Dieu inconnaissable et le monde). Il leur oppose l'unité du principe premier (*monarchia*) : un principe explicatif unique, non une multiplicité d'intermédiaires.

Justin Martyr , dans ses *Apologies* et le *Dialogue avec Tryphon*, tente une première synthèse entre la notion grecque de *Logos* et la théologie chrétienne du principe premier.

Origène , dans son *Traité des principes* (*Peri Archôn*), consacre un ouvrage entier à la question — le titre l'indique

explicitement — mais dans un cadre encore largement platonicien, sans la distinction acte/puissance.

Augustin , dans le *De Trinitate* et les *Confessions*, développe un raisonnement analogue à *nemo dat quod non habet* : toute perfection créée doit se trouver, de façon suréminente, en Dieu qui la cause. Mais ce raisonnement demeure formulé dans un vocabulaire néoplatonicien et biblique, non dans celui de la théorie aristotélicienne de la causalité.

Le constat à retenir : les Pères *pressentent* ces principes dans leurs conclusions théologiques, sans disposer encore de l'appareil conceptuel qui les rendra démontrables de façon systématique. Cet appareil viendra par un détour inattendu : la philosophie arabe.

CHAPITRE 18

La médiation arabe

Le corpus aristotélicien, largement perdu en Occident latin après la chute de l'Empire romain, est conservé, traduit et commenté dans le monde arabo-musulman, avant de revenir en Europe par l'Espagne et la Sicile aux XII^{e}-XIII^{e} siècles.

Avicenne (Ibn Sīnā), dans la *Métaphysique du Shifā'*, systématise la distinction entre essence et existence : une essence, considérée en elle-même, est indifférente à l'existence et à la non-existence. Cette thèse, reprise et transformée, deviendra chez Thomas la distinction réelle essence/existence qui fonde l'axiome *esse est actus essentiae*.

Averroès (Ibn Rushd), par son *Grand Commentaire* sur la *Métaphysique*, transmet à l'Occident latin un Aristote abondamment glosé : il devient, pour plusieurs générations de scolastiques, « le Commentateur » par excellence, cité aux côtés du « Philosophe » (Aristote lui-même).

C'est par ce canal — traductions arabes, puis traductions latines faites à partir de l'arabe ou directement du grec — que le corpus aristotélicien complet redevient disponible en Occident, précisément au moment où Thomas d'Aquin

entreprend sa synthèse.

CHAPITRE 19

Thomas d'Aquin : la systématisation

C'est chez Thomas que les principes premiers et les axiomes dérivés reçoivent leur formulation la plus rigoureuse et la plus systématique — celle-là même qui a servi de fil conducteur aux trois parties précédentes de ce manuel.

La Summa Theologiae expose les principes premiers de la raison spéculative (Ia, q. 2, a. 1), les cinq voies fondées sur les principes de causalité, de finalité et d'acte/puissance (Ia, q. 2, a. 3), la simplicité et l'identité essence/existence en Dieu (Ia, q. 3), l'analyse de la perfection et de la communication causale (Ia, q. 4).

La Summa contra Gentiles , écrite dans un contexte apologétique et missionnaire, développe plus longuement l'argumentation des mêmes principes (I, 13-45), avec un souci pédagogique explicite de persuasion rationnelle qui en fait, par certains aspects, le texte le plus proche de l'esprit du présent manuel.

Le De Ente et Essentia , texte bref et dense composé alors que Thomas est encore jeune régent, expose la distinction essence/existence de façon particulièrement resserrée : c'est

le texte le plus efficace pour qui veut aborder cet axiome directement à la source.

Les commentaires sur Aristote (*In Metaphysicam*, *In Physicam*, *In De Anima*) constituent la source la plus directe des formulations techniques citées tout au long de ce manuel : c'est là que Thomas explicite, phrase après phrase, ce qu'Aristote laissait parfois seulement impliqué.

CHAPITRE 20

L'école thomiste postérieure

La mort de Thomas (1274) n'arrête pas la discussion : elle l'ouvre. Plusieurs auteurs, sur plusieurs siècles, précisent, défendent ou nuancent les axiomes exposés plus haut.

Cajetan (Thomas de Vio, 1469-1534), dans ses *Commentaria* sur la *Summa Theologiae*, précise notamment la théorie de l'analogie de l'être, directement liée à l'axiome *quidquid recipitur, recipitur ad modum recipientis*.

Jean de Saint-Thomas (Jean Poinsot, 1589-1644), dans son *Cursus Philosophicus Thomisticus*, systématise l'ensemble de la philosophie thomiste en manuel d'enseignement, genre littéraire dont s'inspire directement la structure du présent ouvrage.

Domingo Bañez (1528-1604) précise la théorie thomiste de la causalité divine et de la prémotion physique, débat qui engage directement l'axiome *nihil reducitur de potentia in actum nisi per ens actu* appliqué à l'action de la grâce.

Ces auteurs, souvent désignés collectivement comme l'« école thomiste classique » ou « seconde scolastique », ont pour trait commun de discuter *à l'intérieur* du cadre conceptuel

thomiste, plutôt que de le remettre en cause comme le feront plus tard le nominalisme puis la philosophie moderne.

CHAPITRE 21

Le néo-thomisme

Après un long XVII^{e}-XVIII^{e} siècle de relatif effacement de la scolastique face à la philosophie moderne (Descartes, puis les Lumières), un renouveau s'amorce à la fin du XIX^{e} siècle.

Léon XIII , par l'encyclique *Aeterni Patris* (1879), relance officiellement l'étude de Thomas d'Aquin comme référence philosophique de l'enseignement catholique : c'est le point de départ conventionnel du mouvement néo-thomiste.

Le cardinal Mercier , fondateur de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain, produit avec son *Cours de philosophie* un manuel qui reprend, dans un esprit proche de celui-ci, l'ensemble des principes scolastiques classiques.

Joseph Gredt , dans ses *Elementa Philosophiae Aristotelico-Thomisticae*, rédige en latin un manuel complet de philosophie thomiste où de nombreux axiomes sont numérotés et démontrés selon une méthode très proche de celle adoptée ici — c'est sans doute, dans le genre du manuel scolaire, le précédent le plus étroitement apparenté au projet du présent ouvrage.

Édouard Hugon , avec son *Cursus Philosophiae Thomisticae*, poursuit le même effort de synthèse pédagogique.

Étienne Gilson et Jacques Maritain , en langue française, offrent des synthèses moins scolaires et plus personnelles, mais fidèles à l'architecture conceptuelle thomiste : Gilson en historien de la philosophie médiévale, Maritain en philosophe engagé dans les débats de son temps.

Réginald Garrigou-Lagrange applique systématiquement ces principes à la théologie naturelle et à l'apologétique, dans l'esprit même de la troisième partie de ce manuel.

Bernard Wuellner , enfin, avec son *Dictionary of Scholastic Philosophy* (1956), demeure à ce jour le précédent le plus proche, en langue anglaise, de ce que ce manuel a cherché à faire en français : rassembler et traduire, à l'usage du débutant, le vocabulaire technique — termes et axiomes confondus — de la philosophie scolastique.

Conclusion

De la *Métaphysique* d'Aristote au *Dictionary* de Wuellner, en passant par Thomas d'Aquin, une même famille de principes et d'axiomes a traversé vingt-trois siècles de réflexion philosophique et théologique, sans jamais, semble-t-il, avoir été rassemblée dans le petit volume pédagogique et structuré qu'appelait pourtant leur usage constant. C'est ce vide que ce manuel a tenté, modestement, de combler.

partie V

Index alphabétique des axiomes latins

Index

Formule latine	Localisation dans ce manuel
Accidentia sunt in substantia	Partie II, chap. 8 ; Partie III, § 15.1
Actiones sunt suppositorum	Partie II, chap. 5 ; Partie III, § 12.3
Actus est prior potentia	Partie II, chap. 6 ; Partie III, § 13.3
Agere sequitur esse	Partie II, chap. 5 ; Partie III, § 12.1
Aut est, aut non est	Partie I, chap. 2 ; Partie III, § 9.3
Effectus non potest esse nobilior sua causa	Partie II, chap. 4 ; Partie III, § 11.2
Esse est actus essentiae	Partie II, chap. 7 ; Partie III, § 14.1
Id quod est, est	Partie I, chap. 2 ; Partie III, § 9.1
Impossibile est idem simul esse et non esse	Partie I, chap. 2 ; Partie III, § 9.2
In Deo, essentia et esse sunt idem	Partie II, chap. 7 ; Partie III, § 14.2
Individuum non definitur	Partie II, chap. 8 ; Partie III, § 15.2

Formule latine	**Localisation dans ce manuel**
Nemo dat quod non habet	Partie II, chap. 4 ; Partie III, § 11.1
Nihil est sine ratione	Partie I, chap. 3 ; Partie III, § 10.3
Nihil reducitur de potentia in actum nisi per ens actu	Partie II, chap. 6 ; Partie III, § 13.1
Omne agens agit propter finem	Partie I, chap. 3 ; Partie III, § 10.2
Omne quod est in genere, habet esse limitatum	Partie II, chap. 7 ; Partie III, § 14.3
Omne quod fit, ab alio fit	Partie I, chap. 3 ; Partie III, § 10.1
Potentia dicitur ad actum	Partie II, chap. 6 ; Partie III, § 13.2
Quidquid recipitur, recipitur ad modum recipientis	Partie II, chap. 4 ; Partie III, § 11.3
Unumquodque agit in quantum est actu	Partie II, chap. 5 ; Partie III, § 12.2